

## Mgr Aumônier ne veut pas que ses fidèles pratiquent le missel de 1962

**Author :** Maximilien Bernard

**Categories :** [Non classé](#)

**Date :** 12 janvier 2010

Dans sa lettre 212, où l'on trouve les résultats d'un sondage sur la forme extraordinaire dans le diocèse de Versailles, [Paix Liturgique](#) écrit :

- "dans le diocèse de **Monseigneur Éric Aumônier**, en dépit de l'existence de plusieurs lieux de culte où est célébrée la forme extraordinaire du rite romain, **la demande est très largement insatisfaite et il existe en réalité pour l'instant une inertie (pour éviter de parler d'opposition) très difficile à comprendre en ce qui concerne l'application du Motu Proprio de Benoît XVI de la part de l'évêque** et de la plupart de ses curés : pour l'essentiel, ce sont des lieux de culte accordés selon les conditions du Motu Proprio de 1988, par son prédécesseur (5 lieux dominicaux, auxquels Mgr Aumonier a ajouté 2 nouveaux lieux) ; et en vertu du dernier Motu Proprio, une messe paroissiale mensuelle à Rambouillet. Autrement dit, l'apparente application du Motu Proprio de 2007 (2 lieux de messes dominicales seulement de plus, mais en vertu du Motu Proprio de 1988) n'est qu'une illusion, si l'on considère le très grand nombre de fidèles désireux de bénéficier de la forme extraordinaire du rite romain selon la volonté du Saint-Père, c'est-à-dire dans leurs paroisses, la situation dans le diocèse de Versailles est de fait plus chiche que celle existant dans la plupart des autres diocèses de France. Car il ne faut pas oublier que le diocèse de Versailles est un cas d'école s'agissant des demandes locales, ancrées et sérieuses d'application du Motu Proprio non reçues par les curés de paroisse sur instruction épiscopale. [...]"



- Il existe de nombreux autres indicateurs dans le diocèse de Versailles de l'attachement des fidèles à la forme extraordinaire du rite romain. A titre d'exemple, les rares expériences de début timide d'application du Motu Proprio ont été d'incroyables succès (voir par exemple le cas de Rambouillet). Par ailleurs, à la rentrée de 2009, **il y eut plus de jeunes gens du diocèse de Versailles à entrer dans les séminaires pratiquant la forme extraordinaire du rite romain que dans le séminaire diocésain** (qui n'accueille pas cette sensibilité liturgique). [...] à la rentrée de 2009, une vocation sacerdotale sur quatre se destinait en France à la forme extraordinaire ; à Versailles, selon les indications qui nous ont été données, **8 sur 14**. [...]
- Monseigneur Aumônier, le dimanche 7 juin dernier, à Jambville, avait invité le diocèse à se réunir en Église pour fêter la Trinité. Au cours de la messe, il a déclaré *«Je demande à tous les baptisés qu'ils me disent ce qui leur paraît important pour le présent et l'avenir de notre église diocésaine, de nos communautés paroissiales, de nos mouvements et groupes divers en Yvelines, pour que nous soyons davantage fidèles témoins du Christ, vraiment chrétiens, vraiment catholiques.»* Les baptisés de son diocèse lui ont donc répondu tout bonnement par ce sondage : **«Ce qui nous paraît important pour l'avenir de notre église diocésaine, c'est notamment que vous appliquiez le Motu Proprio de Benoît XVI»**. Au fond, ce ne doit pas être si compliqué que cela, même s'il faut bousculer les idées reçues et les habitudes, de répondre aux indications du pape et au vœu concordant des fidèles. Si chacun y met de la bonne volonté, on peut y arriver."